

**Motion du 9 mai 2012 de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse:
«Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2015,
dans le rapport M-1028 A)

MOTION

Considérant:

- la diversité des métiers de nuit (pompier, ambulancier, police municipale, police cantonale, voirie, métiers de l'hôtellerie, métiers du spectacle);
- l'inégalité de traitement réservée aux familles confrontées aux horaires de nuit par rapport aux travailleurs de jour;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer la création d'une crèche de nuit dans les meilleurs délais et de trouver des solutions efficaces pour les familles aux horaires atypiques;
- de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique, que des conditions de travail des intervenants concernés et des répercussions financières.